

Roissy et Amstelveen, le 7 octobre 2004

AIR FRANCE ET KLM MAJORENT LA SURCHARGE FUEL SUR LE LONG-COURRIER

En raison de l'envolée des cours du pétrole, **Air France** augmente la surcharge fuel de 11 euros par tronçon sur les routes long-courriers uniquement.

Cette augmentation, perçue sur les billets émis à partir du 11 octobre 2004, sera supprimée dès que le cours du baril repassera au-dessous de 40 dollars pendant 30 jours consécutifs.

En revanche, la surcharge reste inchangée sur les réseaux domestique et moyen-courrier (Europe et Afrique du Nord).

Par ailleurs, **Air France** augmentera les tarifs de ses billets vendus en France de 3% sur le long-courrier et de 2% sur le moyen-courrier (Europe et Afrique du Nord) pour les voyages effectués à compter du 1er novembre 2004.

Cette augmentation tarifaire ne concerne pas le réseau domestique.

KLM Royal Dutch Airlines augmente la surcharge fuel de 7 euros par tronçon sur les routes long-courriers uniquement.

Cette augmentation, perçue sur les billets émis à partir du 11 octobre 2004, sera supprimée dès que le cours du baril repassera au-dessous de 40 dollars pendant 30 jours consécutifs.

La surcharge de 13 euros par tronçon sur le réseau moyen-courrier reste inchangée et s'applique à tous les marchés.